

DÉPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANCON

CANTON de  
BESANÇON - EST

Commune de **THISÉ**  
N° Code Postal **25220**  
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

## EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2023

OBJET

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mars

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RUISSSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : M. HEQUETTE (pouvoir à Mme ALLAIN), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M. LABBACI (pouvoir à M. FREZE), Mme GUILMAILLE (pouvoir à Mme PETEY), Mme GAUTHIER (pouvoir à Mme RAHON)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame EDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Thisé s'est portée candidate pour expérimenter le compte financier unique (CFU), à partir de l'exercice 2022. Il expose que l'expérimentation du CFU s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Il rappelle les principaux objectifs de cette évolution :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Avant d'engager ce vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal. Sous la présidence de M. Frézé, président de séance élu, le conseil municipal examine les CFU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le CFU budget général 2022, le CFU budget forêt 2022 et CFU budget MARPA 2022.

Thise, le 27 mars 2023,  
Le Maire, Pascal DERIOT